

Quelque temps après, M. de Montalembert prononçait à la Chambre des Pairs, sur la question suisse, un des plus beaux discours qui aient illustré la tribune française. Il montra que le radicalisme était l'exagération, non pas du libéralisme, mais du despotisme, et qu'il absorbait et anéantissait le droit des minorités que, seule, la vraie liberté reconnaissait et consacrait. Le discours de M. de Montalembert ne perdrait rien de son actualité à être prononcé de nos jours.

L'Italie n'était pas moins troublée que la Suisse, bien que pour d'autres causes. Le gouvernement des États Romains était un gouvernement d'ancien régime : le pape qui fut élu après la mort de Grégoire XVI, sentit le besoin de le rajeunir. Pie IX n'était pas un politique : il le reconnaissait lui-même. « Je suis fort novice, fort peu expert en ces matières (3) », disait-il un jour à l'ambassadeur de France à Rome, M. Rossi. On ne le vit que trop. Flatté, trompé par les acclamations populaires, Pie IX promettait beaucoup, laissait espérer plus encore. Les Romains se croyaient assurés déjà, non seulement d'avoir un gouvernement parlementaire, mais encore de chasser les Autrichiens et de former, avec les autres états de l'Italie, une nation plus ou moins unifiée et puissante. Les Italiens étaient alors aussi incapables de chasser les Autrichiens que de se gouverner eux-mêmes. « Les peuples d'Italie, disait un jour le duc de Broglie à lord John Russell, n'ont pas besoin qu'on les enivre d'éloges et qu'on les pousse sur la place publique ; ils ne sont que trop disposés à bien penser d'eux-mêmes et à prendre de vaines démonstrations, des chants, des danses

---

(3) P. 273.